



AR_2026_02

ARRETE
Arrêté de délégation de signature à
Monsieur Mickaël DERANGEON
9^{ème} Vice-Président

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 5211-9,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_45 du 18 juillet 2024 portant élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_46 du 18 juillet 2024 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_47 du 18 juillet 2024 portant composition du Bureau syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_48 du 18 juillet 2024 portant élection des Vice-Présidents et d'un autre membre du Bureau syndical,

Vu l'arrêté n°AR_2024_10 du 18 juillet 2024 du Président d'atlantic'eau portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Mickaël DERANGEON,

Vu l'arrêté n° AR_2024_11 du 18 juillet 2024 du Président d'atlantic'eau portant délégation de fonction et de signature à Madame Edith MARGUIN ;

Considérant l'utilité de donner à certains élus remplissant les conditions requises, les délégations prévues par les textes précités, en vue de faciliter la gestion de l'administration d'atlantic'eau,

Considérant l'empêchement de Madame Edith MARGUIN, 10^{ème} Vice-Présidente d'atlantic'eau, ne lui permettant pas d'assister au rendez-vous chez Maître BERTIN (notaire) et de procéder à la signature d'un acte portant création d'une obligation réelle environnementale sur les parcelles du CHAMP DE LA GROLE à MACHECOUL, le vendredi 13 mars 2026 à MACHECOUL à 15h00,

ARRÊTE

Article 1^{er} – OBJET DE LA DELEGATION

Délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël DERANGEON, 9^{ème} Vice-Président, dans les limites des budgets alloués par le Comité syndical de :

⇒ **Signer au nom du Président,** l'acte portant création d'une obligation réelle environnementale sur les parcelles du CHAMP DE LA GROLE à MACHECOUL ainsi que toute pièce afférente, nécessaire à sa régularisation lors d'une :

- **Représentation d'atlantic'eau à un rendez-vous chez Maître BERTIN (notaire) qui se tiendra le vendredi 13 mars 2026, à MACHECOUL à 15h00.**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 044-254401094-20260311-AR_2026_02-AI

SLOW

Article 2 – SURVEILLANCE ET RESPONSABILITÉ

La présente délégation s'exerce au nom, sous la surveillance et la responsabilité du Président d'atlantic'eau.

Tout document signé par la personne mentionnée à l'article 1, en application de cette délégation, doit comporter sous la signature de son auteur, en caractères lisibles : son prénom, son nom et sa qualité ainsi que « pour le Président et par délégation ».

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le Président d'atlantic'eau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat
- publié sur le site internet www.atlantic-eau.fr
- notifié à l'intéressé

Fait à Nantes, 11 mars 2026

M. Frédéric MILLET

Président

Frederic Millet

Président d'Atlantic'eau

11 mars 2026



AR_2026_02

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 12/03/2026
 - sa publication sur le site internet www.atlantic-eau.fr le 13/03/2026
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Michaël D'Angelo

12/03/2026